



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, M. CHESNAIS, M. GASCOIN, M. HOUDAYER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. VEILLÉ, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. BORDIER a donné pouvoir à M. GASCOIN, Mme GAUTIER a donné pouvoir à M. BOULAY, Mme CHEVALIER a donné pouvoir à Mme BOURDAIS, M. DESNOE a donné pouvoir à M. POULAIN, M. GOUAS a donné pouvoir à M. BRAULT, Mme PICHEREAU a donné pouvoir à Mme TAUNAI.

Absente excusée : Mme BRUNEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Philippe CHESNAIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 24-05-18 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- ✓ Autorisation à lancer consultation travaux de viabilisation lotissement des Néfliers
- ✓ Travaux de voirie Route d'Arquenay
- ✓ Commission administration générale et économie du 19 juin 2018
- ✓ Conseils d'écoles
- ✓ Recensement de la population 2019
- ✓ PAV lotissement des Néfliers

DECISIONS DU MAIRE

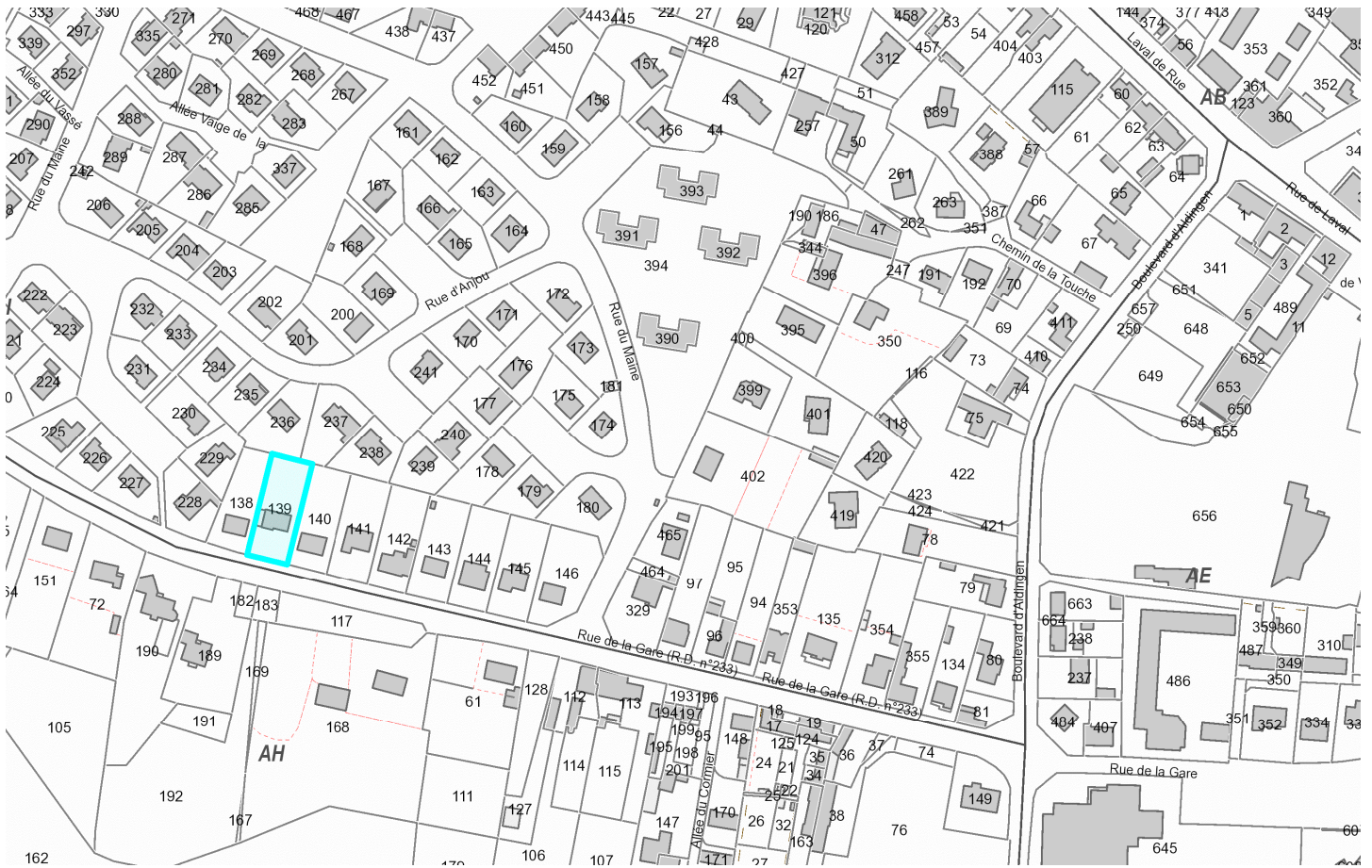
N°2018 – 025 : La commune accepte la mission d'assistance, de contrôle et de conseil en béton armé concernant la réhabilitation de l'ancienne Poste de l'entreprise BET ECODES d'AZÉ (53) pour un montant de 1 000.00 € HT.

N°2018 – 026 : La commune accepte le devis de l'entreprise GITEAU de Meslay-du-Maine (53) concernant l'installation de volets roulants électriques à l'école Cassin pour un montant de 16 582.58 € HT.

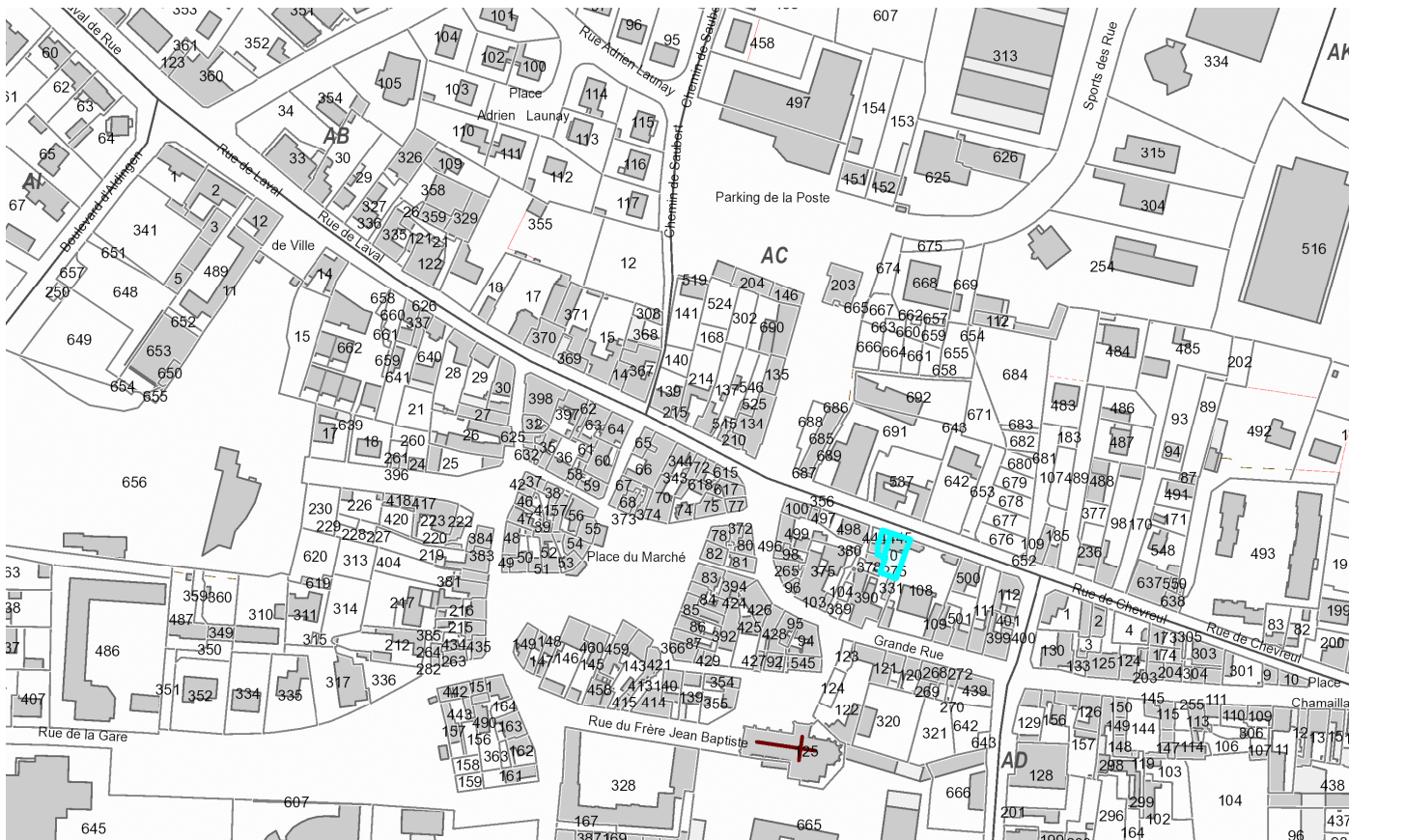
N°2018 – 027 : La commune accepte le devis de l'entreprise LEVRARD de Ballée (53) concernant le rotolavage de places en pavés et bétons désactivés (avenue de l'hôtel de Ville, parc de la mairie, place et rue Carnot, carrefour du Centre, parvis salle socioculturelle) pour un montant de 4 326.00 € HT.

N°2018 – 028 : La commune accepte le devis de l'entreprise DIAGAMTER du Mans (72) concernant le diagnostic amiante du logement du 2^{ème} étage de l'ancienne Poste pour un montant de 1 350.00€ HT.

N°2018 – 029 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 62 rue de la Gare cadastrée section AI n°139. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 030 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 5 rue Chevreur cadastrée section AE n°107 et n°445.
 La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



Emploi non permanent OTAPS à renouveler

La délibération 2017-03-07 crée un emploi non permanent d'adjoint d'animation suite à la fin d'un CAE au 30-04-2017. Par délibération n° 2017-10-18 du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a renouvelé cet emploi du 01/01/2018 au 31/08/2018.

Compte tenu de la nécessité, au terme de ce contrat, de prolonger ce poste temporaire afin que le service d'animation enfance (nouvelles activités périscolaires) et sport puisse se prolonger dans les mêmes conditions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'OTAPS (Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Emploi non permanent d'adjoint d'animation à renouveler

La délibération 2017-03-09 crée un emploi non permanent d'adjoint d'animation suite au départ d'un agent en CAE. Par délibération n° 2017-10-19 du 26 octobre 2017, le Conseil municipal a renouvelé cet emploi du 01/01/2018 au 31/08/2018.

Compte tenu de la nécessité, au terme de ce contrat, de prolonger ce poste temporaire afin que le service d'animation enfance (nouvelles activités périscolaires) puisse se prolonger dans les mêmes conditions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Emploi permanent d'agent social à temps non complet

Suite au passage de l'agrément du Multi accueil en septembre 2015 de 18 à 24 places et afin de pérenniser un poste contractuel, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent social à temps non complet (16/35^{ème}) à compter du 1er septembre 2018. Ce poste sera abondé d'heures complémentaires correspondant au temps partiel de deux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi permanent d'agent social à temps non complet (16/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2018
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ouvertures de postes – avancements de grade (rectificatif)

Lors du Conseil Municipal du 19 avril 2018, le Conseil Municipal a créé 2 postes suite aux avancements de grades :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe.

Il convient de préciser la date d'effet :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 22 juillet 2018
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe à compter du 22 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rectificatif.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

Compte rendu de la commission du 7 juin

Présents : Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Jacques BRAULT, Sylvie BRUNEAU, Philippe CHESNAIS, Daniel DESNOE, Sonia BERTHELOT, Mickael GOUAS.

Absent excusé : Frédéric BOUTIN.

Absent : Rémy VEILLE.

Rapporteur : Sonia BERTHELOT.

Ordre du jour :

- visite de la salle socio culturelle
 - remplacement des menuiseries
 - travaux futurs
- questions diverses

1. Visite de la salle socioculturelle

Les membres de la commission font dans un 1^{er} temps une visite complète de la salle socioculturelle et abordent ensuite deux points relatifs à la salle :

- 1- le remplacement des menuiseries
- 2- les travaux futurs de la salle.

1-1 Remplacement des menuiseries

L'ensemble des menuiseries de la salle vont être remplacées d'ici la fin 2018.

M. HAMON de Betton (35) : architecte pour le projet, retenu suite à l'appel d'offres. Le cahier des charges est défini. Il faut choisir la couleur des menuiseries. Les membres proposent au conseil municipal de valider la couleur grise anthracite, couleur sur laquelle les dégradations éventuelles se voient le moins. Pour précision, les menuiseries sont thermo laquées.

Il est également prévu de remplacer :

- les 5 lanterneaux de désenfumage avec ouverture automatique par fusible calibré à 70° sur lesquelles un treuil sera installé pour les actionner manuellement, notamment pour les essais de fonctionnement.
- les stores occultants motorisés à enroulement pour obtenir l'obscurité totale dans la salle (actuellement ils ne sont plus aux normes)
- les fenêtres de toit de la salle de danse avec installation de volets à énergie solaire

L'ensemble sera remis en sécurité. (Commission de sécurité passe tous les 3 ans).

1-2 travaux futurs de la salle

Les membres de la commission proposent au conseil municipal de relancer un programme de travaux pour la salle socioculturelle. Si validation par le conseil, il faudra lancer un concours d'architectes, qui travailleront sur l'ensemble des travaux de la salle, à réaliser sur 2 ou 3 tranches. Il est important de prioriser les travaux liés à la sécurité et à l'accessibilité.

Les travaux prioritaires sont les suivants :

1. les normes incendies avec le remplacement des rideaux de la scène
2. l'accessibilité avec obligation de réaliser un ascenseur entre la salle, la scène et les salles sous-scène.
3. la mise aux normes coupe-feu de l'ancienne bibliothèque (procéder à l'enlèvement de la moquette et remplacer par du placo coupe-feu)
4. la rénovation des toilettes par un ensemble plus moderne (diminution du nombre de toilettes à 4 au lieu de 5).

Autres travaux envisagés :

- éclairage de la salle (actuellement plus de matériel de remplacement)
- climatisation avec traitement de l'air

- mise en place d'une boucle induction pour les mal entendant
- création de loges et de douches pour les artistes
- la rénovation du parquet et du carrelage à proximité.
- l'éclairage de la scène et la réfection du plafond de la scène
- transformation des cuisines : elle ne correspond plus aux attentes des utilisateurs (les traiteurs ne cuisinent plus sur place) Il pourrait être envisagé de l'agrandir avec la salle de danse et faire deux entrées pour éviter de croiser les départs de cuisine et les retours de la salle.
- création de gradins : il avait été envisagé une tribune de 250 places rétractable avec rangement dans l'ancienne bibliothèque ou dans le fond de la salle,
- mise en place d'un monte-charge pour le grenier avec plateforme
- suppression de la régie
- révision de la sonorisation
- l'actuelle salle de tennis de table, si elle est déplacée à la salle de tennis, pourrait être modifiée en petite salle pouvant recevoir 50 à 80 personnes avec coin-cuisine.
- création d'un local technique pour le ménage
- isolation du grenier
- réfection du bar avec accès à une chambre froide directement
- création d'un organigramme de clés; un autre local pour le SSIAP indépendant du local technique.

Un travail avait déjà été réalisé il y deux ans avec l'entretien de plusieurs architectes pour un montant global de travaux estimé de 2 millions d'euros.

Si le conseil municipal valide la proposition de relancer les travaux de la salle, les résultats d'architectes pourraient être attendus pour début 2019, avec un appel d'offres pour le printemps 2019.

Le Conseil Municipal valide ces propositions de la commission

2. Questions diverses

Les travaux ADAP vont démarrer la première semaine de septembre.

La tribune du parc des sports : les entreprises PAILLARD de Grez en Bouère en relation avec l'entreprise PESCHE de Meslay du Maine vont être retenues. Les travaux doivent démarrer à partir du 25 août avec une durée de travaux prévisionnelle de 15 jours.

La piste d'athlétisme : suite à la visite du site de Varrades, il a été demandé une modification du cahier des charges, notamment le rajout des tapis pour lancer l'appel d'offres. Une rencontre avec Territoire Mayenne Energie a été réalisée pour revoir l'éclairage de la piste.

M. BOUTIN demande si des variantes techniques sont autorisées dans le cahier des charges.

M. BOULAY répond que les variantes sont prévues.

Les travaux de l'ancienne poste : tous les lots sont pourvus avec des différences de prix importantes. L'analyse est en cours.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Compte rendu de la commission du 7 juin

Objet : Problème de circulation rue Tanquerel lors de la sortie des élèves de 16 h 45 à 17 h 15

Présents : P BORDIER, M TAUNAI, S BERTHELOT, M GASCOIN, Ph. CHESNAIS, CI HOUDAYER, J HULOT, F URVOY, DST.

Constats avant l'arrivée des cars (16 h 30 à 16 h 50) :

- Stationnement des véhicules des 2 côtés de la rue
- Stationnement des véhicules sur le trottoir coté EHPAD → plus de passage pour les piétons
- Passage des véhicules > 3,5 T malgré l'interdiction (mais signalisée seulement après le croisement Grande rue / rue Tanquerel)
- Stationnement sur emplacement interdit de 16 h 30 à 17 h 30 (voiture + PL)

- Pas de voiture stationnée Bd du collège
- Situation très délicate le vendredi soir (info responsable des chauffeurs de bus).

Constats lors de la prise en charge des élèves :

- 16 h 50 / 51 : arrivée de 3 cars → 1 Seule voie disponible
- 16 h 54 : arrivée du 4^{ème} car (mal positionné car manque de place)
- 17 h 00 : 2 voitures face à face ! + arrivée du 5^{ème} car
- 17 h 07 : 2 voitures face à face !
- 17 h 07 : départ des cars 1 et 2
- 17 h 08 à 17 h 12 : arrivée des cars 6/7/8/ et 9
- 17 h 15 : Tous les cars ont quitté la zone.

→ La circulation est délicate pendant la sortie des élèves mais pas de grosses perturbations observées.

Solutions envisagées :

- Sens unique pendant la sortie des élèves ? Tout le temps ?
- Feu tricolore pour interdire la circulation dans un sens pendant 1 plage horaire ?
- Interdire le stationnement sur le trottoir coté EHPAD ?

Solution proposée :

- Test avec un feu tricolore pour interdire la circulation dans un sens pendant la sortie des élèves. (en septembre après la rénovation du réseau).

Réflexions à poursuivre :

Interdiction de stationner sur le trottoir coté EHPAD

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'un feu tricolore (pour une période « test ») à compter de la rentrée scolaire, pour interdire la circulation dans un sens pendant la sortie de l'école. Il faudra prévoir de mieux protéger les passages piétons.

M. CHESNAIS fait remarquer qu'il n'existe pas de continuité de trottoir entre le boulevard du Collège et la rue Tanquerel.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Compte rendu de la commission du 6 juin

Etaients présents : Huguette GAUTIER, Elisabeth JARDIN, Françoise PICHEREAU, Jacky HULOT, Christelle BOURDAIS, Françoise MOREAU, Maryse TAUNAIS.

Absents excusés : Nicole CHEVALIER, Sylvie BRUNEAU, Stéphanie MACHECOURT, Maurice GASCOIN.

1. Point sur la compagnie HOULALA

Huguette GAUTIER a contacté la HOU LA LA pour leur confirmer notre abandon du spectacle sur Molière pour 2019. Cela ne remet bien sûr pas en cause l'ensemble du projet de l'école Fratellini mais cela pourrait amener la HOU LA LA à installer le chapiteau un peu plus tard, vers le 10 mai. Huguette GAUTIER va revoir l'ensemble du planning avec eux.

2. Bulletin été 2018

Présentation de *l'insert* qui remplacera l'agenda des associations et l'agenda des animations culturelles. Les couleurs différentes pour chaque mois rendent l'ensemble très attractif et clair. Le projet est validé par la commission.

Quelques remarques cependant :

- Qui est responsable de l'organisation du marché de Noël (place du marché) les 1^{er} et 2 décembre ?
-
Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que l'APE sera organisatrice du marché de Noël
- Ajouter le repas du CCAS

La maquette de ce calendrier sera présentée au prochain Conseil.

La préparation du **bulletin** est bien avancée.

Rappel du planning :

- 8 juin date limite de l'envoi des textes à Médiapilote
- 18 juin réception de la maquette
- 19 – 22 juin corrections
- 22 juin BAT
- 29 juin livraison en mairie
- 2 – 6 juillet distribution par les membres du Conseil – Aurore se chargeant de répartir la distribution sur 11 secteurs, les membres du Conseil se mettant par binôme pour assurer la distribution.

La maquette du bulletin sera présentée également au prochain Conseil.

3. **Site internet**

L'arborescence sur laquelle la commission s'était mise d'accord a été présentée aux agents administratifs de la mairie qui ont suggéré quelques modifications. Ces modifications sont acceptées par la Commission – cf annexe 1 qui sera présentée au prochain Conseil.

Monsieur BOUTIN fait remarquer que la ville de Meslay-du-Maine n'est pas présentée sur le site de la communauté de communes

4. **Fleurissement**

Les membres de la Commission effectueront leur circuit pour déterminer les lauréats le **mercredi 18 juillet**.

5. **Fête de la musique**

Elle aura lieu le 15 juin. Suite à l'absence de Caroline, les tâches liées à l'organisation sont réparties. Une solution de repli à la salle socio-culturelle en cas de mauvais temps est prévue.

Le Conseil Municipal émet une proposition pour la prochaine édition de mettre un fond musical pendant les temps morts.

6. **Achat de gobelets**

Des devis avaient été demandés par Caroline. Ils ne nous sont pas parvenus à priori. Une relance est à réaliser.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Subventions parc des sports : Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 50 000 € a été accordée par la Région ainsi qu'une subvention de 20 000 € par la DETR.

Visite du Sénat prévue le 17-10-2018. Mme Marie-Françoise MOREAU est en attente de retour de participation de certains conseillers.

Echange avec les allemands prévu les 20-21-22 juillet 218 et les 31 aout /1 er septembre.

Réunion CCAS le mardi 26 juin 2018 à 18h45

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le jeudi 19 juillet à **18 H 30**.

La réunion de Conseil Municipal initialement prévue le jeudi 20 septembre est avancée au jeudi 13 septembre 2018 à 20 H 30



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 juin 2018

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Autorisation à lancer consultation travaux de viabilisation lotissement des Néfliers

Dans le cadre des travaux de viabilisation et l'aménagement du lotissement « Les Néfliers » - tranche 1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer une consultation pour les travaux définis comme suit :

- Lot 01 : terrassement - voirie
- Lot 02 : réseaux EP/EU
- Lot 03 : réseaux légers
- Lot 04 : espaces verts.

Travaux de voirie Route d'Arquenay

Dans le cadre des travaux de voirie route d'Arquenay, une consultation a été lancée, 4 entreprises ont répondu :

- Entreprise EUROVIA pour un montant de 18 143.00 € HT
- Entreprise CHAPRON pour un montant de 21 592.30 € HT
- Entreprise CHAZÉ pour un montant de 24 120.00 € HT
- Entreprise COLAS pour un montant de 27 817.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EUROVIA et autorise le Maire à signer les pièces afférentes.

Commission administration générale et économie du 19 juin 2018 :

Etaient présents : Jean-Marc POULAIN, Christian BOULAY, Maryse TAUNAS, Sylvie BRUNEAU, Jacques BRAULT, Clément HOUDAYER, Frédéric BOUTIN, Jacky HULOT, Vanessa MOREAU, Philippe MONNIER et Solène CHAUVEAU

Absents excusés : Huguette GAUTIER, Pierre BORDIER et Elisabeth JARDIN

1- Réflexion sur la mutualisation

Monsieur POULAIN informe la commission qu'une réflexion sur la mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est en cours au niveau de la culture et du sport.

Cette réunion a pour but d'avoir un maximum d'informations sur la mutualisation.

Sport

Philippe MONNIER présente le service des sports, différents points sont abordés :

- Définition de la mutualisation
- Le schéma de mutualisation de la CCPMG de 2015

- Le Projet Educatif Intercommunal (PEI)
- Etat des lieux du service des sports
- Les avantages et inconvénients de la mutualisation
- Les outils
- Questionnements autour de la mutualisation.

Cette présentation a été source de beaucoup d'échanges.

La commission propose de continuer une réflexion sur un projet commun avec la communauté de communes.

2- Informations diverses

Monsieur POULAIN rappelle que Caroline HUE-GUAIS est en arrêt de travail actuellement. Un projet commun avec la CCPMG est prévu en fin d'année. Pour faire face à l'absence de l'agent culture, la CCPMG pourrait mettre à disposition par ses services.

Règlement intérieur :

Monsieur POULAIN rappelle que la commune souhaite mettre en place un règlement intérieur pour le personnel. Un état des lieux des différents services est à réaliser.

Base de travail :

- Organisation du travail
- Hygiène et sécurité
- Règles de vie dans les collectivités
- Gestion du personnel
- Discipline
- Mise en œuvre du règlement.

La commission se réunira pour commencer à élaborer le règlement intérieur.

Conseil d'école Cassin du 11 juin 2018

I. Bilan des activités menées au cours du 3^{ème} trimestre

- Les 2 classes de CM1/CM2 ont passé le permis internet, une remise des diplômes a été organisée lors des portes ouvertes de l'école. La presse et des représentants de la Municipalité étaient présents.
- Portes ouvertes de l'école : le vendredi 13 avril. Les enseignants ont constaté qu'il y a eu plus de parents à venir du fait que ce soit un vendredi soir après la classe. Avec la remise du permis Internet, cela a animé les portes ouvertes. Les parents étaient moins pressés que lorsqu'ils avaient les deux écoles à visiter.
- Fête de juin, sur le thème de l'Histoire : le dimanche 17 juin
- Classe Moyen Age du 18 au 22 juin au centre équestre de Chevillon pour les classes de CE2, CM1 et CM2.
- Sortie au Château de Mayenne pour les CP et CE1 le lundi 25 juin
- Cycle voile pour la classe de CM1/CM2 de Mme PELE avec journée régates à St Denis du Maine le 5 juillet et découverte du Swin golf.
- La classe de CM1/CM2 de Mme LALLEMAND fera la même chose le 3 juillet
- Intervention de Bénédicte BLOUIN en musique pour toutes les classes avec un Concert de musique le 1^{er} juillet au Château des Arcis
- RDV aux jardins début juin avec l'exposition des travaux réalisés par les élèves
- 3 séances de vélo pour CE2 et CE2/CM1
- Intervention d'un stagiaire BPJEPS chez les CM1/CM2 de Mme Lallemand en mars avril puis chez les CP en mai juin sur les jeux collectifs
- Intervention de Lire et faire lire
- Rencontre athlétisme des MS/GS encadrée par les élèves de la classe de CM1/CM2, prévue le 5 juillet
- Piscine pour les CE2 et tous ont eu le test voile.

II. Les budgets alloués par la municipalité

Budget investissement alloué à l'école

- 3 réglottes interactives 2 700,00 €
- trois tables doubles 450,00 €
- un meuble de rangement 100,00 €

Les 3 autres réglottes demandées sont prévues pour le budget investissement 2019

Budget fonctionnement : dotation pour 2018 de 8 619.90 € = 52.88 € x163 enfants pour l'achat du matériel scolaire (cahiers, crayons, feuilles, photocopies, arts visuels...).

Les 2 portails ont été repeints pendant les vacances de printemps.

Une salle de l'école sera également restaurée cet été.

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour les budgets et les travaux.

III. Bilan du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Actions de l'année scolaire 2017 – 2018

- Maîtrise de la langue (Fonctionnement particulier à la classe de CP)
- Fluence en lecture
- Lire et comprendre
- Résolution de problèmes mathématiques
- Géométrie et mesures

IV. Modification du règlement intérieur

Modification du paragraphe « horaires »:

Horaires

Les élèves de l'école primaire sont déposés à la porte de l'école.

Accueil le matin à partir de 8 h 35 et l'après-midi à partir de 13 h 35.

Classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 :

	8h45	12h00	13h45	14h45	15h45	16h45
Lundi	classe	Pause méridienne	N.A.P	classe		
Mardi	classe	Pause méridienne	N.A.P	classe		
Mercredi	Classe 8h45 à 11h45					
Jeudi	classe	Pause méridienne	Classe	N.A.P		
vendredi	classe	Pause méridienne	Classe	N.A.P		

Classes de CE2/CM1, CM1/CM2 :

	8h45	12h00	13h45	14h45	15h45	16h45
Lundi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P
Mardi	classe	Pause méridienne		Classe		N.A.P
Mercredi	Classe (→ 11h45)					
Jeudi	classe	Pause méridienne		N.A.P		Classe
vendredi	classe	Pause méridienne		N.A.P		Classe

V. Présentation du projet d'école

AXE 1 : lire et comprendre dans toutes les disciplines

- ✓ Action n°1 Cycle 2 et cycle 3 Fluence
- ✓ Action n°2 Enseigner des stratégies de compréhension
- ✓ Action n°3 Lire pour autrui

AXE 2 : Gérer l'hétérogénéité des élèves

- ✓ Action n°1 Mettre en place des parcours individualisés au sein du collectif classe

AXE 3 : L'ouverture culturelle et artistique

- ✓ Action n°1 Etablir un parcours culturel
développer la pratique culturelle et artistique, en lien avec les rencontres de l'action 1

VI. Points sur la rentrée 2018

1. Effectifs année prochaine

- CP : 38
- CE1 : 24
- CE2 : 26
- CM1 : 37
- CM2 : 31 soit 156 élèves à répartir sur 6 classes (cette année 163 en sept 2017)

Répartition provisoire (elle pourra évoluer en fonction des inscriptions et des déménagements) :

- Mme DEPRES CP : 25
- M BIELA CP/CE1 : 13+12=25
- Mme GUEDON CE1/CE2 : 12+13=25
- Mme TONNELIER CE2/CM1 : 13+13=26
- Mme PELE CM1/CM2 : 12+16=28
- Mme LALLEMAND CM1/CM2 : 12+15=27

2. Thème de l'année

Le projet cirque avec la HOULALA Compagnie.

Un travail sera réalisé avec les artistes de janvier à juin. 1 h par classe toutes les semaines afin de créer une histoire et de la présenter aux parents sous le chapiteau.

Une demande d'aide auprès de la DRAC est en cours.

VII. Questions diverses

Au dernier conseil d'école, il a été décidé de faire l'accueil dans les classes.

Le bilan est positif car les élèves sont plus calmes, plus posés et rentrent mieux dans les apprentissages et les petits conflits qu'il y avait auparavant dans la cour ont disparu.

Enfin l'équipe enseignante a remercié Mme HAY, Mme LEMALE, Mme LEFAUCHEUX qui ont participé durant de nombreuses années au conseil d'école.

Conseil d'école Fratellini du 07 juin 2018

1- La rentrée 2018 :

	Actuellement	Septembre 2018
TPS	17	20
PS	20	23
MS	19	21
GS	42	20
	98	84

■ Répartition des classes

TPS/PS 20 + 1 = **21**

PS **22**

MS/GS 11 + 10 = **21**

MS/GS 10 + 10 = **20**

- Un changement va avoir lieu au sein de l'équipe pédagogique : Lise LETOURNEAU a obtenu le poste sur lequel se trouvaient Charlotte HOUSSEAU et Manon BOUVRY.
- Concernant l'organisation pédagogique, à partir du mois de septembre, des modifications auront lieu :
 - le maître supplémentaire, Mr BARRIER, interviendra auprès des classes de cycle 2 (CP/CE1/CE2) ;
 - pour le cycle 3; chaque après-midi, une enseignante de la maternelle interviendra sur une des 2 classes de CM1/CM2 afin de décharger l'effectif de ces classes.

2- Projets du 3^{ème} trimestre:

- Portes-ouvertes : samedi 14 avril;
- Cinéma : TPS/ PS et PS/MS, le 9 avril à Château-Gontier;
- Projet jardin avec Mr SUARD;
- 28 mai : sortie à la galerie sonore d'Angers;
- 1er juin : sortie au château des Arcis;
- 17 juin : fête des écoles;
- Accueil des TPS (matinées d'adaptation), sur 3 mardi matin;
- liaison GS/CP : les 18 et 19 juin, en début d'après-midi, les élèves de GS se rendront dans les classes de CP afin de découvrir les locaux, les enseignants et le matériel pédagogique. De plus, ceux déjeunant à la cantine, mangeront à la cantine de l'école René Cassin, le mardi 19 juin.
- Tous les jeudis après-midi: lecture des CP dans les classes de GS;
- Gouter Lire et faire lire : le mardi 3 juillet;
- rencontre athlétisme : le jeudi 5 juillet;

- Projets du 1er trimestre 2018-2019 :

- projet passerelle avec le multi-accueil
- jeux de société (mercredi matin);
- Intervention de l'association Lire et faire lire;
- Semaine académique de la maternelle : nous ferons appel aux familles pour encadrer un petit groupe d'enfants lors d'ateliers dans les classes;
- Spectacle de Noël;
- Classe cirque : projet en lien avec les 30 ans de l'école maternelle Fratellini.

Ce projet sera travaillé sur toute l'année avec la HOULALA Compagnie. Les artistes interviendront dans les classes (écriture d'un scénario par les enfants, travail chorégraphique avec les arts du cirque pour créer 2 spectacles : maternelle/ CP et CE1/CE2/CM1 et CM2).

Ce travail représente un gros projet avec les 2 écoles. Le chapiteau sera installé dans le parc de la mairie.

Les représentations auront lieu au mois de mai 2019, sur 2 week-ends.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la DRAC pour aider au financement du projet.

Le projet classe de mer sera décalé l'année suivante. Ainsi, en 2020, les GS, CP et CE1 partiront en classe de mer.

3 – PPMS

- Le 3^{ème} exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 7 juin. Le système d'alarme est bien mis en place.
- Un 2^{ème} exercice de confinement est prévu fin juin, avec les activités périscolaires.
- Un 2^{ème} exercice attentat/intrusion aura lieu début juillet.

4- Projet d'école 2018 -2022

Ce projet a été valide en mai.

Axe 1: Co-éducation avec les familles

- Action 1 : Instaurer un climat scolaire positif, réguler et gérer les conflits (Valoriser les réussites/mise en mots (pictogrammes)/ Impliquer les familles (donner confiance)).
- Action 2 : Valoriser l'enseignement explicite (Donner du sens aux apprentissages : livret de progrès, cahier de réussites).
- Action 3 : Renforcer la liaison école/petite enfance avec la mise en place d'une "classe passerelle"(Respect du rythme de l'enfant, accueil individualisé).

Axe 2 : Mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours de l'élève

- Action 1 : Mise en place d'une organisation pédagogique afin de mieux prendre en compte la diversité des élèves (organisation pédagogique spécifique).

5- Investissement 2018 :

Budget alloué : 2 200 €

- ✓ vidéoprojecteur : 600 €
- ✓ 4 vélos : 700 €
- ✓ 3 tablettes : 900 €.

6- Travaux à réaliser :

- Dégradation des peintures (classe 1 et couloir) : les soubassements sont à refaire.
- Anti-pince doigts : dortoir, salle de motricité et porte du dortoir
- fuites d'eau dans la classe 1 et dans la salle de motricité

7- Questions diverses :

Concernant les portes ouvertes, il a été évoqué la participation des ATSEM et le port d'un badge pour chaque adulte avec son nom et sa qualité au sein de l'école.

Un bon retour a été fait sur le fait que les portes ouvertes aient eu lieu à deux moments différents pour les 2 écoles. Il semble que plus de familles se soient déplacées à l'école élémentaire.

Recensement de la population 2019

La commune de Meslay-du-Maine fait partie des communes qui seront recensées du 17 janvier au 16 février 2019. Une réunion d'information organisée par l'INSEE s'est déroulée le jeudi 14 juin en Préfecture. Un coordonnateur communal, responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement doit être nommé par arrêté du Maire avant le 30 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Christine TINNIERE en tant que coordonnatrice communale. Elle a déjà exercé cette fonction lors des 3 derniers recensements.

PAV lotissement des Néfliers

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 19 avril, l'emplacement du Point d'Apport Volontaire du lotissement des Néfliers restait à définir avec le bureau d'études. En accord avec la CCPMG, il est proposé de valider l'emplacement ci-dessous représenté.



Le Conseil Municipal valide cet emplacement avec 4 conteneurs maximum.

La séance est close à 22h50.